



DECISION 3/2025 – DELEGATION N° 24

PORTANT DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AU TITRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FUTURE MAISON MEDICALE ET DU PARKING DE LA GARE

LE MAIRE DE LA VILLE DE MOLSHEIM,

- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée par la loi N° 83-63 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions ;
- VU** le Code de l'Urbanisme ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-12-6 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 009/2/2020 en date du 1^{er} juillet 2020 mettant en œuvre les délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 24 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 096/5/2024 en date du 17 décembre 2024 portant adoption du budget principal de l'exercice 2025 qui prévoit les crédits liés aux opérations et travaux ;
- VU** l'opération de travaux que la ville souhaite mettre en œuvre en 2025 ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement des abords de la future maison médicale et du parking de la gare, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Consistance du projet** :
 - o Création d'une voirie de desserte de la future maison médicale dont l'achèvement est prévu à la fin du 1^{er} semestre 2025 et du parking de la gare
 - o Réaménagement du stationnement des véhicules sur le parking de la gare
 - o Mise en place d'un abri à vélos sécurisé et d'arceaux en libre-service
 - o Création de cheminements piétons aux normes
 - o Création de toilettes publiques
 - o Mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques
 - o Gestion paysagère et environnementale du site : végétalisation du secteur et infiltration des eaux pluviales urbaines
- **Mise en œuvre** : le démarrage du chantier est prévu en janvier-février 2025, pour une durée des travaux estimée à 16 mois.
- **Financement du projet** : le projet est estimé à 2 084 039,52 € € HT, soit 2 500 847,12 € TTC
Une demande de subvention a été déposée auprès de différents partenaires ;

CONSIDERANT que l'opération envisagée permet l'aménagement des abords de la gare côté centre-ville et vient compléter les travaux réalisés ces dernières années dans le secteur de la gare, notamment la dénivellation du passage à niveau 20, la création du Parc de la Commanderie, et l'aménagement du parvis de la gare et des parkings attenants ;

CONSIDERANT que l'opération visée permet d'une part la création d'une voirie de desserte de la maison médicale et du parking de la gare et de repenser le stationnement des véhicules et des vélos sur ce parking particulièrement fréquenté, et d'autre part de répondre à des objectifs environnementaux en incluant des aménagements destinés aux mobilités douces et à la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT que l'Etat est susceptible de contribuer au financement de ces opérations par l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

CONSIDERANT que la Ville sollicite par ailleurs d'autres financements publics ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter des financements auprès de :

- L'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Fonds Vert
- La CEA au titre du Fonds d'Attractivité Alsace
- La Région Grand Est
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ARTICLE 2 :

D'arrêter pour l'opération considérée, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON MEDICALE, PARKING ET PARVIS

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>
Maitrise d'œuvre	101 405,00	<u>CEA</u>	
<u>Aménagements des abords de la maison médicale :</u>		Fonds d'attractivité	300 000,00
Voirie	337 593,00	<u>ETAT</u>	
Réseaux secs	66 685,00	DSIL	415 000,00
Désamiantage / Démolition	156 018,00	Fonds verts	100 000,00
Espaces verts / Mobilier	35 913,60	<u>REGION</u>	
<u>Aménagements parking et parvis :</u>		Centralité rurale urbaine	200 000,00
Voirie	454 652,50	désimperméabilisation des sols	50 000,00
Réseaux secs	112 000,00	<u>Agence de l'eau Rhin-Meuse</u>	100 000,00
Espaces verts / Mobilier	128 500,00		
WC / Local technique	90 000,00		
Abris Vélos	267 500,00		
Imprévus travaux 20%	329 772,42		
		Autofinancement de la Ville de Molsheim	915 039,52
Total dépenses	2 080 039,52	Total recettes	2 080 039,52

ARTICLE 3 :

Précise que le plan de financement arrêté à la présente est indicatif et lié au versement effectif des subventions demandées ;

ARTICLE 4 :

D'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document et toute convention relatifs à ces demandes de subvention ;

ARTICLE 5 :

La présente décision sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la Ville de Molsheim.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
- M. le Trésorier de Molsheim
- Service Financier
- Archives
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 10 janvier 2025

 Le Maire,

Laurent FURST